

BILAN 2000-2006

SYNTHESES THEMATIQUES

SOMMAIRE

SYNTHESE THEMATIQUE « ECONOMIE MARCHANDE ET AMENAGEMENTS A VOCATION ECONOMIQUE »	3
SYNTHESE THEMATIQUE « AGRICULTURE »	6
SYNTHESE THEMATIQUE « PECHE ET AQUACULTURE »	10
SYNTHESE THEMATIQUE « INCLUSION SOCIALE »	12
SYNTHESE THEMATIQUE « DEPLACEMENTS »	15
SYNTHESE THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT URBAIN »	17
SYNTHESE THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT RURAL »	20
SYNTHESE THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT-EAU-ENERGIE »	22
SYNTHESE THEMATIQUE « INVESTISSEMENTS LIES AUX SERVICES A LA POPULATION »	25
SYNTHESE THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES »	30
SYNTHESE THEMATIQUE « MOBILITE »	33
SYNTHESE THEMATIQUE « INFRASTRUCTURES D'ECHANGES »	35
SYNTHESE THEMATIQUE « INSERTION REGIONALE »	37

SYNTHESE THEMATIQUE « ECONOMIE MARCHANDE ET AMENAGEMENTS A VOCATION ECONOMIQUE »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 47 mesures cofinancées par le FEDER, le FEOGA et le FSE qui mobilisent 13 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont permis de conforter les dispositifs locaux et nationaux d'aide au secteur marchand sous la forme d'une large palette d'aides très ciblées avec des modalités d'intervention différenciées selon les secteurs d'activités et la localisation géographique.

Plus précisément, ces mesures étaient articulées autour de 4 axes :

- l'ingénierie financière,
- l'investissement matériel (équipement) et immatériel (conseil),
- les actions d'accompagnement des filières économiques (actions collectives, programmes d'actions dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat ...),
- l'environnement des entreprises (aménagement de zones d'activités, infrastructures pour la pêche, aménagements touristiques...).

Il est important de rappeler que les secteurs aidés par le DOCUP ont été ciblés en fonction des secteurs économiques porteurs identifiés dans les orientations de développement économique de l'île. Dans cette thématique, il s'agit principalement des secteurs traditionnels de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, de la pêche et d'un secteur nouveau, celui des TIC dont le développement a fortement bénéficié d'un soutien intégré au titre du DOCUP.

2 Eléments de bilan

Globalement, ces aides au secteur marchand ont bien fonctionné concernant les aides directes aux entreprises (investissement matériel et immatériel) et les investissements visant à améliorer l'environnement des entreprises. A l'inverse, la situation est plus contrastée en matière d'accompagnement des entreprises.

Ainsi, 25 mesures, soit plus de la moitié, sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions et aux attentes initiales. Ces mesures représentent 85 % des fonds destinés à cette thématique.

Il s'agit des mesures relatives :

- au soutien des dispositifs d'ingénierie financière,
- à l'investissement en faveur des entreprises industrielles et artisanales,
- à l'aménagement des zones d'activités,
- au soutien à l'hôtellerie – restauration,
- au développement des infrastructures de pêche,
- à la prime régionale à l'emploi,
- aux actions visant le développement de la filière TIC¹.

¹ Technologies de l'Information et de la Communication

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Ces 47 mesures présentent un niveau moyen de programmation (86 %) très proche de celui du DOCUP (88%). Le rythme de certification (46%) est inférieur à la moyenne constatée sur le DOCUP (59 %).

Les 22 autres mesures méritent une attention particulière : 12 d'entre elles compte tenu des difficultés d'adaptation liées aux exigences des procédures européennes (cf 2-1) et 10 autres mesures compte tenu des problèmes liés au suivi et aux réalisations (cf 2-2).

Toutes ces mesures ne représentent cependant que 15 % des fonds DOCUP de la thématique économique.

2-1 Mise en œuvre

La mise en œuvre des mesures concourant au développement économique est globalement satisfaisante mais elle se trouve parfois heurtée à une inadéquation entre les exigences des procédures européennes et le type d'aide. Il s'agit par exemple :

- de certains dispositifs d'accompagnement du développement touristique (contrat de station, observatoire régional du tourisme, plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnées),
- de certaines actions collectives (actions collectives à l'export, soutien aux groupements et coopératives),
- d'aides directes pour le soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des NTIC

Le contexte et les diverses contraintes réglementaires n'ont pas été à la source d'effets négatifs significatifs à l'exception toutefois des incertitudes en matière de défiscalisation qui ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de projets d'investissement.

2-2 Suivi et réalisation

D'autres mesures (10) se sont parfois heurtées à des problèmes de suivi au niveau des indicateurs, des objectifs ou des résultats. Cette situation correspond aux mesures d'accompagnement des entreprises telles que :

- « Hébergements publics Montagne et sites touristiques »,
- « Aménagement touristique du domaine forestier »,
- « Equipements littoraux et portuaires »,
- « Réorientation des activités de recherche CRITT »,
- « Accueil des investisseurs »,

Notons que ces mesures présentent généralement un portage public ou semi-public.

A l'inverse, les aides destinées directement aux entreprises ne présentent pas de difficulté particulière en termes de lisibilité des réalisations et des objectifs, exception faite des aides à l'export. Ce résultat positif peut provenir du ciblage très précis des mesures lorsqu'elles s'adressent au secteur marchand.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Un contexte favorable (croissance économique, des secteurs en réelle expansion, d'autres aides indirectes comme la défiscalisation, ...) mais toujours fragile,
- Une bonne qualité d'échange entre un monde professionnel ayant identifié ses besoins et les administrations locales au moment de l'élaboration des programmes,
- L'appropriation par les entreprises des mesures notamment grâce à l'interface des réseaux consulaires et des organisations professionnelles,
- Continuité forte des mesures garantissant la lisibilité.

Ce qui explique les difficultés

- Des incertitudes en matière de défiscalisation pénalisant automatiquement la mise en œuvre des mesures DOCUP,
- Nombre trop élevé de mesures aux objectifs communs et qui manquent parfois d'homogénéité entre elles (aides à l'encadrement par exemple).

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Panoplie des mesures : Plus de concentration ou poursuite de l'élargissement de la palette ? Vers une harmonisation des mesures ? Une plus grande flexibilité de gestion ?
- Comment envisager la bonification d'intérêt dans un contexte de taux d'intérêt relativement bas ?
- Equilibre entre actions d'accompagnement / investissements directs en faveur des entreprises / investissements sur l'environnement des entreprises / compensation des surcoûts ?
- Prudence sur l'extension des champs d'éligibilité comme réponse à la sous-consommation des crédits
- Comment rendre plus efficaces les mesures d'aide à la prospection internationale ?
- Logique de projet ou logique de guichet ?
- Nécessaire prise en compte de la diminution sensible des plafonds autorisés de cumuls d'aides

SYNTHESE THEMATIQUE « AGRICULTURE »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 77 mesures cofinancées par le FEOGA qui mobilisent 9 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont contribué globalement :

- aux aides directes aux exploitations,
- à l'encadrement technique,
- aux interventions foncières,
- à l'expérimentation - développement.

Très nombreuses, ces mesures destinées à soutenir l'agriculture présentent de surcroît une grande diversité en termes de budget, de portage et de type d'objectifs.

Ceci apparaît comme le reflet de l'importance historique de l'agriculture dans l'économie et la société réunionnaise. C'est également le fruit de l'organisation des filières à laquelle les aides du DOCUP ont largement contribué. L'organisation de la filière-canne-sucre-rhum tient à la très forte concentration en aval (deux usines). En matière de diversification, le degré d'organisation des filières varie d'un domaine à un autre : la filière élevage est très organisée alors que la filière végétale hors canne a encore une marge de progrès dans ce domaine.

En termes de progrès fort pour le marché agricole réunionnais, on notera particulièrement la professionnalisation des producteurs se répercutant sur la qualité des produits (calibrage, traçabilité) et la régularité de la mise en marché.

2 Eléments de bilan

Globalement, ces aides à l'agriculture présentent un niveau de déroulement et de réalisation correct.

▪ Aides directes aux exploitations

Les régimes d'aide, pris un par un, ont fonctionné conformément aux objectifs du DOCUP. Ils ont permis de consolider l'appareil de production agricole surtout par l'investissement.

Notons toutefois la multiplicité de ces régimes d'aide qui nuit à une approche cohérente de l'exploitation à moyen terme (exemple : pour les bâtiments d'élevage, il existe 5 régimes). Chaque régime d'aide correspond à un besoin spécifique mais avec au final un « *effet mille feuilles* ».

▪ Encadrement technique

Il est constaté que le niveau de compétence et la volonté de professionnalisation des agriculteurs ont réellement augmenté. L'offre de conseil technique aux agriculteurs est assurée. Mais, il est observé une multiplication des structures avec superposition de leurs champs de compétences. Des secteurs sont moins couverts que d'autres (horticulture) alors que des redondances existent dans d'autres filières.

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

▪ **Interventions foncières**

Le foncier agricole est un enjeu fort en raison de sa rareté relative pour faire face à l'ensemble des usages du foncier sur le territoire extrêmement contraint de La Réunion.

Sur le plan des aménagements fonciers, on note :

- un nombre trop restreint d'entreprises de travaux agricoles,
- la confusion opérée dans le rôle des acteurs (entre instruction et réalisation des travaux),
- un besoin de rendre plus opérationnel une politique de mise en valeur des terres manifestement sous-exploitées.

▪ **Expérimentation - développement**

La Réunion bénéficie d'un pôle d'excellence à rayonnement régional. Il contribue directement à l'amélioration technique des exploitations agricoles (pôle de protection des plantes, pôle élevage et autres). Cependant, une meilleure définition des programmes est nécessaire avec une meilleure concertation locale. Les aides doivent être plus ciblées sur l'expérimentation aval et la vulgarisation au sein du dispositif d'encadrement. Actuellement, elles se répartissent dans :

- La recherche amont,
- L'expérimentation aval,
- Le projet de coopération,
- La vulgarisation au sein du dispositif d'encadrement.

Ainsi, 36 mesures, soit près de la moitié, sont classées dans la catégorie des Mesures satisfaisantes, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions et aux attentes initiales. Les aides prévues pour ces mesures représentent 59 % de l'ensemble des fonds de cette thématique.

Il s'agit essentiellement :

- des mesures d'améliorations foncières et d'amélioration des terroirs,
- de quelques dispositifs d'aides (Dotation Jeune Agriculteur, horticulture, prairies...),
- des programmes d'expérimentation (expérimentation variétale CERF, expérimentations pôle 3 P...),
- de certains programmes d'actions (Suad, Ede, Safer ...),
- des investissements lourds en matière d'équarissage.

Ces mesures affichent une utilisation dynamique des aides. Le niveau moyen de programmation (87 %) est proche de celui du DOCUP (88 %) Alors que le niveau de certification est bien supérieur à celui du DOCUP (respectivement 78 % et 59 %).

Pour les 41 autres mesures, des questions de suivi (20 mesures, voir en 2-2) ou d'inadéquation aux procédures européennes (11 mesures voir en 21) se rencontrent. Seules 4 mesures présentent des problèmes contextuels (voir en 2-1) alors que six d'entre elles n'ont jamais connu de lancement

2-1 Mise en œuvre

L'inadéquation entre les exigences de la procédure européenne et la complexité de certains régimes d'aide affecte la mise en œuvre de 11 mesures.

Citons à titre d'exemple :

- le soutien à AGRIDIF,
- certains régimes d'aides (PIDIL, plantation de vergers, mécanisation des exploitations, élevage)

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

La question du choix des opérateurs est posée dans la majorité de ces actions. C'est un problème récurrent mais il doit être abordé de diverses manières. On estime :

- qu'ils ne sont pas assez nombreux pour toutes les mesures d'aménagement foncier (pénurie d'organismes de travaux fonciers agricoles). Par ailleurs, une confusion entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage est constatée dans ce domaine,
- qu'ils sont trop nombreux et avec une dispersion des objectifs ce qui aboutit à des recoupements (conseil technique),
- ou encore qu'ils se multiplient parfois plus pour répondre aux conditions d'éligibilité d'une aide (Organisations de Producteurs) alors que la mesure voulait encourager le regroupement des filières et non la multiplication des regroupements.

La nécessaire « remise à plat » de l'encadrement technique est donc posée.

Notons par ailleurs que les aides à l'élevage se retrouvent dans cette catégorie compte tenu de leur complexité tout en présentant un bilan global correct.

Les mesures, dont le déroulement a été affecté par un contexte peu favorable, concernent la filière canne (aide à la plantation et conseil en irrigation), la modernisation des organismes de travaux et les investissements en matière de traitement des effluents d'élevage.

2-2 Suivi et réalisation

22 mesures se heurtent à des difficultés en ce qui concerne le suivi et la réalisation des objectifs initiaux. Celles-ci sont de nature diverse. L'amélioration de la lisibilité des objectifs et de leurs impacts reste attendue.

De plus, l'existence de 23 régimes d'aide amène des agriculteurs à bénéficier de plusieurs d'entre eux sans pour autant que leur impact sur la viabilité économique ne soit mesurée. Ainsi, l'allocation des aides peut être quantifiée mais pas l'impact sur la consolidation des exploitations agricoles.

Pour l'essentiel les mesures concernées sont les suivantes :

- des interventions foncières (coordination foncière, aménagement de terroir),
- des actions s'inscrivant dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts (micro-projets, expérimentation, diversification agricole et innovation),
- des programmes d'appui technique (filières végétales, suader, organismes à vocation sectorielle),
- certains dispositifs d'aides directes (mécanisation, programme sectoriel fruits et légumes).

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Un ancrage de la ruralité et de la canne dans la société et l'économie réunionnaise,
- Un dynamisme de la profession avec un nombre de jeunes agriculteurs significatif,
- Une capacité à consolider et diversifier les filières,
- La capacité de certaines filières à s'organiser et à exprimer leurs besoins,
- L'effet expérience,
- Une continuité des politiques agricoles.

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Ce qui explique les difficultés

- La multiplicité des régimes d'aides,
- L'existence de circuits de distribution informelle nuisant à l'organisation des filières (fruits et légumes),
- L'endettement pesant sur les exploitants,
- Les inquiétudes liées aux suites de la réforme de l'OCM Sucre,
- Le positionnement des produits locaux face aux importations.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

Aides directes

- Intégrer les critères de viabilité et d'environnement,
- Veiller à orienter vers une logique de projet intégré (Logique de projet / Logique de guichet) ?

Encadrement

- Couvrir l'ensemble des besoins en conseils en évitant les chevauchements,
- Définir des objectifs clairs et mesurables pour les programmes d'actions.

Foncier

- Veiller à une optimisation des outils existants pour une politique foncière davantage volontariste.

Recherche développement expérimentation

- Retrouver une meilleure déclinaison des programmes de recherche en adéquation aux besoins : vers l'expérimentation aval et les problématiques locales,
- Aboutir à une plus grande lisibilité des programmes.

Transversal

- Equilibre entre actions d'accompagnement / investissements directs des exploitations / investissements structurants.

SYNTHESE THEMATIQUE « PECHE ET AQUACULTURE »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 9 mesures cofinancées par l'IFOP qui mobilisent 1 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont permis de réaliser certains investissements collectifs ou privés mais également de soutenir le conseil et la recherche en faveur de la filière pêche et de l'aquaculture.

La priorité a été donnée très clairement aux aides directes puis, en second rang, aux investissements favorisant l'environnement des entreprises et aux actions d'accompagnement.

2 Eléments de bilan

4 mesures, soit près de la moitié, sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions initiales. Elles représentent les montants financiers les plus importants avec 74 % des subventions prévues.

Ces mesures concernent :

- le « financement de la flottille »,
 - « les investissements portuaires sur les ports à terre »,
 - « la transformation et la commercialisation dans les ports à terre »,
 - « Créer une plate-forme technique en aquaculture marine et continentale »,
- pour lesquelles les résultats du suivi sont particulièrement honorables.

S'agissant de la flottille, il serait nécessaire d'observer de plus près si le type d'équipements acquis correspond bien aux investissements nécessaires en lien avec les orientations stratégiques du secteur.

Pour ces mesures, le niveau moyen de programmation (81 %) est inférieur à celui du DOCUP (88 %), le niveau de certification étant en cohérence avec la moyenne globale du DOCUP (56 % contre 59 %). Il est important de noter que les programmations ont démarré avec retard du fait d'une stabilisation très lente du cadre réglementaire communautaire.

Par ailleurs, certains programmes correspondent à des investissements lourds et de ce fait demandent un délai de lancement et de réalisation plus important.

Pour les 5 autres mesures, des problèmes de suivi (voir en 2-2) ou d'inadéquation aux exigences des procédures européennes sont constatées (voir en 2-1).

2-1 Mise en œuvre

Le démarrage de la mesure «Aménagement des zones côtières » a pu être ralenti en raison du préalable d'un suivi scientifique de 5 ans rendu obligatoire.

La mise en œuvre des autres actions ne rencontre pas de difficultés autres que celles mentionnées précédemment.

2-2 Suivi et réalisation

D'autres mesures, au nombre de 4, présentent des spécificités en ce qui concerne le suivi et la réalisation des objectifs initiaux.

Il s'agit essentiellement de celles qui sont dédiées à la recherche et au conseil telles que « Valorisation technique de la production et recherche de nouveaux débouchés », « Etudes, expérimentation et promotion des nouvelles techniques de pêche », « Assistance technique ou économique à la profession ».

La mesure « Investissements productifs aquacoles » a connu un démarrage lent mais reste prometteuse si toutefois les contraintes réglementaires sont mieux intégrées comme l'obligation de réaliser des études environnementales préalables.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Des orientations stratégiques locales volontaristes,
- Une ressource naturelle encore disponible,
- Un cadre fiscal et réglementaire incitatif,
- La précision des mesures.

Ce qui explique les difficultés

- Des filières récentes et en voie de structuration,
- Un démarrage tardif lié aux contraintes réglementaires communautaires.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Quelle poursuite du développement de la flotte ?
- Comment éviter que la commercialisation locale ne devienne un goulot d'étranglement de la filière ?

SYNTHESE THEMATIQUE « INCLUSION SOCIALE »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 18 mesures cofinancées par le FSE qui mobilisent 4 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont contribué à l'effort public local de lutte contre l'exclusion économique. Elles se sont adressées à l'ensemble de la population au chômage ou exposée à ce risque. Ainsi, ces mesures agissent sur les populations en fonction de leur degré de vulnérabilité au chômage :

- En prévention amont, par la préparation à l'insertion et la mise en activité,
- En prévention aval, par la mise au travail dans des activités solidaires des publics les plus éloignés de l'emploi,
- En action sur le chômage, par la mise en activité des publics les plus autonomes (emploi marchand ou création d'entreprise).

Cette approche correspond aux types de réponses à donner à une situation de chômage structurel. Cette panoplie de mesures présente logiquement une forte dépendance à l'égard des politiques nationales de lutte contre l'exclusion et pour l'emploi. Elles subissent donc les évolutions cycliques que l'on peut constater dans ce domaine de l'action publique.

2 Eléments de bilan

Globalement, ces aides aux actions d'inclusion sociale présentent un bilan perfectible.

En effet, 8 mesures, soit moins de la moitié, sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions initiales (« Chantiers emplois verts », « Chantiers ONF », « projets d'initiative locale », « programme de formation en faveur des détenus », « Dispositifs permanents contre l'illettrisme », « Plan Animation Emploi », « Structures d'accompagnement », « Insertion des personnes handicapées »). Elles représentent 54 % de l'ensemble des aides portant sur cette thématique dont 19 % pour le dispositif de lutte contre l'illettrisme.

En outre, ces mesures affichent une mobilisation forte des aides. Le niveau moyen de programmation (121 %) dépasse celui du DOCUP (88 %). Le niveau de certification (47 %) est, quant à lui, inférieur à la moyenne de l'ensemble des mesures du DOCUP (59 %).

Pour les 10 autres sous-mesures, des difficultés de suivi ou de mise en œuvre (9) ou d'adéquation aux exigences des procédures européennes (voir en 2-1) sont à constater.

Notons que 4 sous-mesures présentent des difficultés tant dans leur mise en œuvre que dans leur suivi. Il s'agit des « Chantiers de proximité », des « Actions d'utilité sociale », des « PLIE » et des actions d'« Accompagnement scolaire ».

2-1 Mise en œuvre

La mise en œuvre des actions se trouve parfois affaiblie par une inadéquation entre les procédures européennes et le niveau de l'aide. Ainsi, la mesure « Action de préparation à l'insertion » a pu connaître des difficultés en raison de la faible capacité de gestion de certains porteurs de projets potentiels souvent associatifs.

Par ailleurs, la mise en œuvre générale de ces mesures amène une série d'interrogations :

- Les interactions entre certaines sous-mesures ne seraient-elles pas à rechercher ?
- Il convient de comprendre les raisons d'un *rendez-vous manqué* entre les politiques d'insertion mises en œuvre par l'AD² et les moyens offerts par le DOCUP.
- Le ratio aide au bénéficiaire / financement de l'accompagnement en ce qui concerne la création d'entreprise par des chômeurs est également mis en exergue : en effet, la part attribuée aux organismes d'accompagnement est estimée comme relativement conséquente du fait de l'importance en taille et en nombre de ces structures et de l'absence de synergies entre elles.

2-2 Suivi et réalisation

Une question de suivi apparaît parfois en raison de la non traduction initiale des finalités et des objectifs généraux en actions et en objectifs opérationnels.

Parfois, la mesure peut ne pas présenter une unité de sens du fait d'une juxtaposition d'objectifs différents : les mesures « Chantier de proximité », « Actions d'utilité sociale », « Amélioration du lien social » et surtout « Outils innovants » traduisent cette difficulté.

Il convient d'attirer l'attention sur la sous-mesure « PLIE³ » qui présente ces deux types de difficulté alors qu'elle mobilise 38 % de l'ensemble des fonds dédiés à l'inclusion sociale et 1 % de l'ensemble des dotations du DOCUP.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Un besoin social fort et une solidarité largement considérée comme nécessaire,
- Une identification précise des objectifs de la mesure, de son utilité pour les dispositifs qui ont produit des résultats satisfaisants,
- L'efficacité et le professionnalisme de certains porteurs de projets.

Ce qui explique les difficultés

- Les conflits de logiques : logiques institutionnelles et logiques des publics ?
- Complexité intrinsèque de certains dispositifs d'insertion,
- L'aspect éphémère de nombreuses mesures d'aide à l'emploi ou des outils d'insertion sur lesquelles s'appuient les mesures,
- L'importance du déséquilibre du marché du travail fait que même des actions bien menées ne se traduisent pas toujours par de l'emploi pérenne,

² Agence D'Insertion

³ Plan Local d'Insertion par l'Economique

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

- L'inadéquation entre la durée des contrats aidés et le temps nécessaire à la remobilisation de la personne marginalisée ou en voie de marginalisation.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Comment intégrer les différences de durée et de période de mise en œuvre entre les programmations européennes et les orientations nationales et locales ?
- Comment harmoniser le critère d'« insertion réussie » : un critère unique ou un critère relatif à chaque étape du parcours ?
- Amener les chômeurs à l'emploi existant et/ou dynamiser le marché du travail par la création d'activités ?
- Ratio Accompagnement / Aide au bénéficiaire dans le domaine de la création d'activités
- Veiller à ce que les démarches d'accompagnement social s'inscrivent bien dans une logique d'insertion économique

SYNTHESE THEMATIQUE « DEPLACEMENTS »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 4 mesures cofinancées par le FEDER et mobilisent 12 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont contribué à diverses opérations structurantes notamment sur les routes nationales, les routes départementales (dont le recalibrage de la Route Départementale 41, alternative actuelle à la route du littoral reliant Le Port à Saint-Denis). Elles ont également permis d'accompagner le lancement de la route des Tamarins axe de désenclavement économique Ouest - Sud qui permettra une continuité en 2x2 voies.

L'état d'avancement des différents projets durant la période 2000-2005 a conduit les acteurs locaux à optimiser la consommation des fonds européens en opérant un redéploiement des dépenses prévues pour les transports collectifs en site propre vers certains projets routiers plus avancés. Il convient toutefois de signaler que 2 projets routiers importants en termes de liaison (Boulevard Sud, Axe mixte) ont intégré des emprises réservées à des infrastructures de TCSP⁴, ce qui a permis, au surplus, de compenser ces redéploiements.

S'agissant du TCSP, le DOCUP a permis de réaliser les études préliminaires opérationnelles sachant que l'ambition initiale en début de programme était de commencer une première tranche de travaux.

Ainsi, le FEDER a joué un rôle de catalyseur des projets portant sur les déplacements.

2 Eléments de bilan

Malgré ces difficultés de planification liée à l'ampleur des travaux et aux procédures complexes, ces mesures affichent une utilisation particulièrement dynamique des aides. Le niveau moyen de programmation (91 %) est supérieur à celui du DOCUP (88 %). A l'inverse le taux de certification (56 %) est légèrement inférieur à celui du DOCUP (59 %).

2-1 Mise en œuvre

Selon la grille d'analyse retenue, des mesures sont identifiées comme ayant subi des contraintes de mise en œuvre. Pour autant, la mesure « Infrastructures routières et réseaux liés » montre des taux de réalisation optimum sur les routes nationales (100% des crédits programmés à Octobre 2005). Une adaptation de la mesure « Transport en commun » (adaptation au planning réel du projet, report de la procédure grand projet) a permis une exécution de cette mesure.

Ces actions ont rencontré des freins liés aux questions de financement global (Tram-Train, Route des Tamarins), de foncier ainsi qu'aux procédures liées à de tels travaux (DUP, procédures environnementales, grand projet).

Enfin, outre les redéploiements internes, ces mesures ont absorbé une partie des redéploiements généraux issus de la révision à mi-parcours (+ 45 Millions d'euros), signe d'un dynamisme notable dans la mise en œuvre.

⁴ Transport commun en site propre

2-2 Suivi et réalisation

Aucun problème particulier de suivi de ces mesures n'est apparu. Certains indicateurs demandés dans la fiche mesure, pouvaient paraître pertinents sur des axes saturés (réduction de temps de parcours, trafic sur réseau dévié,...) mais restent difficiles à renseigner et à quantifier car le trafic sur le réseau armature est en forte progression d'une année sur l'autre (4 à 5% en moyenne).

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- La maturité des projets retenus,
- Critère de prudence dans les choix, pragmatisme dans la programmation,
- Forte capacité d'anticipation sur le déroulé des projets,
- Problématique des déplacements au coeur du développement durable de l'île donc forte incitation à agir.

Ce qui explique les difficultés

- La taille des projets avec ce que cela implique en difficultés pour le financement, le portage et les procédures préalables à l'engagement des travaux.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Equilibre et complémentarité des volets routier / TCSP,
- Maturité des projets compte tenu des enjeux financiers,
- La maîtrise des enveloppes financières entre la décision d'opportunité et la mise en chantier (évolution des coûts locaux de la construction, évolution du contenu des projets).

SYNTHESE THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT URBAIN »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 3 mesures spécifiques cofinancées par le FEDER et mobilisent 1 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Cependant, l'intervention du DOCUP en faveur du développement urbain va bien au-delà des ces trois mesures et les actions correspondantes apparaissent dans d'autres thématiques et d'autres mesures notamment le FRAFU primaire qui a soutenu de nombreuses opérations visant à moderniser les réseaux en milieu urbain.

Les mesures spécifiques devaient contribuer à l'amélioration du milieu urbain pour répondre à un principe de densification du SAR et venir en appui à des initiatives issues de la politique de la ville.

Le faible niveau de mise en œuvre, s'explique en partie par le retard pris dans les signatures des conventions PRU⁵ (aucune programmation possible avant signature). En effet, les villes de Saint-Denis, Saint-Pierre et Le Port ont signé ces conventions en 2002 et cela a permis le financement de certains projets de qualité. Les 4 autres villes concernées ne les ont signées qu'au début de l'année 2005.

Par ailleurs, pour les aménagements urbains, un projet éligible qui représentait 30% de la dotation n'a pas pu être financé, pour des raisons de portage inapproprié et il a donc fallu remobiliser les maîtres d'ouvrage pour préparer de nouveaux dossiers. En tout état de cause, les projets sont aujourd'hui suffisamment nombreux pour consommer la totalité des dotations.

2 Eléments de bilan

Cette thématique présente à ce jour un niveau de programmation (57 %) sensiblement inférieur à la moyenne du DOCUP (88 %). L'écart entre les niveaux de certification de ces mesures (38 %) et celui du DOCUP (59 %) est encore plus grand. Ces différences s'expliquent par les retards exposés ci-dessus. Un rattrapage devrait s'opérer en fin de programme pour une consommation totale des subventions.

A cause du retard dans la mise en œuvre de certains programmes, aucune mesure ne peut être classée dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, suivant la grille d'analyse retenue. Leur suivi et leurs résultats ne sont pas aisés à cause d'une programmation trop diluée dans le temps en fonction du rythme d'avancement des études.

Des difficultés en raison d'inadéquations aux exigences des procédures européennes sont à constater, notamment lorsque le projet global est concerné par d'autres mesures (FRAFU, NTIC,...). Ceci impose un découpage financier et administratif néfaste à sa lisibilité, à son suivi et à ses résultats.

⁵ Projet de Renouvellement Urbain

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Par ailleurs, les étapes préalables à la définition d'un projet urbain cohérent ne sont pas compatibles avec la règle du dégagement d'office qui impose une programmation et une consommation régulières et rapide des crédits.

Malgré ces difficultés, les crédits communautaires auront contribué en partie à ce que 7 communes élaborent un projet urbain global.

2-1 Mise en œuvre

S'agissant de la mesure «Revitalisation des centres agglomérés anciens », l'obligation faite aux communes d'obtenir au préalable leur convention de PRU⁶ a retardé significativement le démarrage des travaux. Ainsi, sous l'angle du risque de dégagement d'office, la situation est insatisfaisante. Le partenariat serait également freiné par la multiplicité des comités de pilotage ... eux-mêmes partenariaux ! La lisibilité des centres de décision semble s'estomper.

2-2 Suivi et réalisation

Les mesures « FISAC » et « Revitaliser les centres agglomérés anciens » connaissent des difficultés particulières en ce qui concerne le suivi et la réalisation des objectifs initiaux. Par ailleurs, les autres partenaires financiers de ces mesures (Etat et Région) voyaient dans la revitalisation des centres agglomérés anciens un levier en faveur de la construction de nouveaux logements. A ce stade d'avancement du programme, il n'est pas possible d'établir un bilan satisfaisant de cet objectif.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Un besoin important en amélioration urbaine,
- Une orientation nationale et locale (SAR) conforme. La structuration urbaine est la clé de la maîtrise de l'espace, afin de limiter ou stopper l'extension urbaine qui menace gravement l'environnement et les espaces agricoles,
- Une recherche de fonds complémentaires de la part des acteurs de la Politique de la Ville.

Ce qui explique les difficultés

- Le portage notamment la complexité de la mission d'animation qui n'est pas finançable sur fonds européens sauf à l'externaliser,
- La complexité des cofinancements et des contreparties nationales avec des sous-enveloppes préaffectées par commune,
- La complexité des opérations de renouvellement urbain construites sur l'existence préalable d'un projet urbain.

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Incompatibilité structurelle entre l'allocation de moyens financiers élevés et le mode de maturation des projets urbains (études, démarche participative, circuits de programmation ...) ?
- Comment mesurer l'efficacité des mesures comportant un processus de maturation long et demandant de multiples négociations préalables locales et nationales ?
- A l'avenir faut-il s'appuyer sur les projets urbains établis dans la cadre du présent DOCUP ou favoriser l'émergence de nouveaux ?
- Approche projet urbain / Approche Action ?
- Nécessité de raisonner plutôt en termes de projet global qu'en addition de mesures.

SYNTHESE THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT RURAL »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 12 mesures cofinancées par le FEDER et le FEOGA et mobilisent 4 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont permis de contribuer à :

- l'amélioration de l'aménagement rural tant en ce qui concerne les bourgs que l'exploitation agricole,
- l'animation de la démarche territoriale,
- la protection et la valorisation de la forêt.

Leur apport essentiel est surtout d'ordre méthodologique par leur approche intégrée de territoire.

Ainsi cohabitent des mesures strictement d'aménagement et d'autres tournées vers des prestations d'étude et de conseils.

2 Eléments de bilan

Globalement, ces aides au développement rural ont atteint leurs objectifs.

Parmi elle, 3 mesures sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions initiales.

Il s'agit des mesures suivantes :

- « Voirie rurale d'exploitation »,
- « Aménagement et entretien des forêts publiques »,
- « Routes forestières et pistes touristiques ».

Ces mesures sont les plus importantes financièrement et représentent à elles seules 65 % des aides consacrées au développement rural.

Pour les 8 autres mesures, se rencontrent :

- des questions de suivi (7 voir en 2-2),
- des freins liés au contexte (1, voir en 2-1),

Une mesure n'a jamais connu de lancement (« Mise en place de plantation de forêts chez les privés »).

En outre, ces mesures présentent un niveau moyen de programmation (70 %) inférieur à la moyenne du DOCUP (88 %) mais un niveau de certification (72%) supérieur à celle du DOCUP (59 %).

2-1 Mise en œuvre

La mise en œuvre de la mesure « Défense de la forêt contre les incendies » se trouve confrontée à des freins contextuels. En effet, le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie, préalable incontournable, n'a pas été réalisé.

2-2 Suivi et réalisation

7 mesures présentent des spécificités en ce qui concerne le suivi et la réalisation des objectifs initiaux.

La mesure « Regroupement de l'habitat rural » est freinée par un contexte peu porteur (document d'urbanisme, faible volonté politique, valeur du foncier, ...) alors que les besoins demeurent importants. Cette mesure n'ayant été mise en place que tardivement, l'impact est faiblement

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

mesurable : il conviendra donc de veiller à ce que cette mesure participe à la lutte contre le mitage agricole.

La mesure «Structuration de bourgs » qui représente 18 % de l'ensemble des aides au développement rural a permis des réalisations mais en s'éloignant de ses objectifs initiaux qui consistaient à un appui à la réalisation de projet de bourg favorisant la densification. En fait, plus de trois quarts des dépenses ont été consacrés à des investissements en matière de voirie.

La mesure « OLAT-Aménagement de terroirs » a connu le même type d'évolution. La mesure « Voirie rurale d'exploitation », classée en *mesures satisfaisantes* a également mais logiquement été utilisée pour de la voirie.

Ainsi, on peut noter une forte concentration des fonds européens dédiés au développement rural dans du financement de voiries. Pour certains, le désenclavement de nombreux bourgs reste encore à faire, pour d'autres, la plus grande prudence est recommandée afin d'éviter l'extension des réseaux et le mitage.

Le second type de décalage remarqué entre les attentes mentionnées dans le DOCUP et les réalisations concerne les prestations intellectuelles proposées :

- aux bénéficiaires finals des mesures (« Appui technique aux filières », « Animation et appui au PAH »). Dans ce cas, l'absence d'harmonisation de l'écriture des mesures doit être signalée. Elle ne correspond pas assez aux exigences de suivi des aides européennes à savoir une écriture précise avec des objectifs quantifiés ou des indicateurs de réalisation identifiés. Or, de nombreuses mesures sont inscrites dans une approche correspondant plus à celle du Plan d'Aménagement des Hauts, c'est-à-dire s'intéressant plus à des finalités qu'à des objectifs précis ;
- ou aux professionnels du secteur (« Etude et encadrement forêts privées », « Assistance, appui méthodologique, centre de ressources »). Le problème de suivi provient ici plus de la multiplicité et de la diversité des objectifs qui peuvent être précis mais qui ne sont pas respectés dans leur intégralité.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Des objectifs ciblés répondant à des besoins précis pour les mesures satisfaisantes,
- Un portage de projet préalablement identifié.

Ce qui explique les difficultés

- La difficulté à définir le bon niveau d'accompagnement nécessaire au monde rural,
- Le contexte de forte pression foncière.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Comment *revisiter* ces mesures en intégrant les nouveaux enjeux des Hauts ?
- Foncier agricole : faibles succès et grands enjeux ?
- Approche guichet ou projet de territoire ?

SYNTHESE THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT-EAU-ENERGIE »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 12 mesures cofinancées par le FEDER et le FEOGA qui mobilisent 17 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

La caractéristique principale de cette thématique est de recouvrir une grande diversité tant dans les domaines concernés :

- eau potable,
- assainissement,
- irrigation,
- déchets,
- risques,
- protection de l'environnement.

que dans les montants alloués.

En effet, 4 mesures représentant plus de 12% de la maquette DOCUP révisée:

- mobilisation de l'eau : creusement des galeries + antennes d'irrigation,
- FRAFU primaire,
- PDEDMA (élimination déchets ménagers),

Ces mesures ont essentiellement permis d'améliorer :

- l'approvisionnement et la gestion de la ressource en eau de La Réunion,
- la gestion des déchets ménagers (réduction à la source par compostage individuel et généralisation de la collecte sélective),
- le développement des énergies renouvelables (diffusion des chauffe-eau solaires).

A l'inverse, les objectifs initiaux visant les équipements structurants en matière de valorisation énergétique des déchets et de traitement des eaux usées et de qualité de l'eau ainsi que la prise en compte des risques n'ont été que partiellement atteints.

2 Eléments de bilan

Ces mesures présentent un niveau moyen de programmation (90 %) et un niveau de certification (54%) proches des taux de l'ensemble du DOCUP (respectivement 88 % et 59 %).

Le niveau de certification s'explique en grande partie par le délai nécessaire à la programmation puis à la réalisation de tels travaux ainsi que par l'interdépendance des actions entre elles ou avec d'autres réalisations, y compris dans le domaine des études.

Globalement, les mesures de cette thématique ont bien fonctionné puisque 10 mesures sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions initiales. De plus, parmi ces mesures, figurent un bonne partie de celles qui correspondent aux plus forts enjeux financiers.

Elles représentent ainsi 47 % des fonds de cette thématique.

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Il s'agit de :

- Les 3 mesures de « Retenues d'eau collinaires » »
- « Mise en conformité des prises des périmètres irrigués du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos »,
- « Réseau d'irrigation des herbes blanches ».
- « Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement »,
- « Mettre en œuvre le PDEMEA »,
- « Mettre en œuvre le PREDIS-PREDAMA »,
- « Soutenir la R&D sur les phénomènes de risques naturels »,

Des exceptions doivent cependant être présentées.

La mesure 12-06-01/FRAFU, malgré un niveau d'engagement de 94% attestant de la réalité de besoins en matière de réseaux d'eau potable et d'assainissement, n'a toutefois que partiellement atteint l'un de ses objectifs initiaux. Elle ne contribue qu'à hauteur de 7% à l'amélioration du traitement des eaux usées. Les crédits ont été principalement consacrés aux études préparatoires pour les futurs investissements en matière de stations d'épuration. Le FRAFU primaire a donc consacré une place trop importante à l'eau potable (48 %) au regard de ses objectifs initiaux et donc au détriment de l'assainissement. La mesure FRAFU primaire représente 28 % des aides relevant de la thématique « environnement-eau-énergie ».

La mesure 15-02-02 « Mobilisation de l'eau », pour lesquels 19 % des fonds de cette thématique étaient réservés a subi un frein contextuel fort : aussi sur les 7 antennes d'irrigation initialement prévues, trois seront réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006. En effet, compte tenu de l'aléa majeur rencontré dans le cadre des travaux de creusement de la galerie Salazie, la mise en eau des antennes ne pouvait être que partielle à l'horizon de fin 2008. Les objectifs ont donc été revus à la baisse. Elle n'est donc pas considérée comme satisfaisante.

Les facteurs financiers de ce constat doivent être observés en prenant également en compte l'évolution des maquettes financières, qui a parfois modifié substantiellement le poids de différentes mesures: Ainsi,

- la mesure «PDEDMA », programmée initialement à hauteur de 9,945 millions d'euros a été abondée pour atteindre 24,779 millions d'euros en 2005, attestant d'une sous-évaluation initiale des capacités de mise en œuvre des opérations et d'une bonne maturité des opérations ;
- à l'inverse la mesure «usines d'incinération » est passée de 26,120 millions d'euros à 0,662 millions d'euros. Cette mesure avait déjà été programmée dans le DOCUP précédent sans pour autant aboutir à des réalisations. Le critère de prudence a donc été retenu ;
- la sous mesure «endiguement de ravines » passant de 22,159 millions d'euros à 4,4 Millions d'euros, est un exemple d'un bilan révélateur de difficultés dans le portage et la maturité des dossiers.

Certaines mesures n'ont jamais connu de lancement (12 05 09/ « évaluation des politiques publiques ») ou ont été placées hors DOCUP lors de la révision à mi-parcours (« SDAGE » et « Milieux aquatiques »).

Des mesures se heurtent à des freins contextuels. Il s'agit généralement du problème de portage du projet (« Réseaux mixtes ») et de la maîtrise du foncier (« Périmètres irrigués »).

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Des difficultés ont été constatées en matière de portage de projets dès lors que le maître d'ouvrage ne disposait pas d'une organisation interne permettant de satisfaire aux règlements européens en matière de certification de dépenses (cas des porteurs de projets associatifs sur les mesures 12-05/protection de l'environnement).

La capacité de conduite de projet en rapport avec la complexité des opérations (risques) induit des retards difficilement compatibles avec la contrainte du dégageant d'office.

La complexité de certains plans de financement pour des opérations financièrement modestes vient alourdir le suivi administratif par des porteurs de projets insuffisamment structurés.

Les mesures correspondant à la «gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation» présentent une insuffisante lisibilité. Ce handicap, inhérent aux actions ayant trait à la connaissance, la diffusion et la sensibilisation, est conjugué à un éclatement excessif des mesures.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- De fortes attentes en matière de gestion des déchets et des maîtres d'ouvrages structurés,
- De grands besoins en matière de réseaux,
- Une forte adéquation entre les mesures et l'évolution du cadre réglementaire de l'aménagement.

Ce qui explique les difficultés

- La capacité de portage opérationnel des projets,
- La maîtrise du foncier,
- Les aléas techniques majeurs liés au transfert des eaux Est-Ouest
- Nombre de phases mises en place par le dispositif FRAFU considéré comme trop important

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Capacité de pilotage technique des projets,
- Financements européens à mobiliser pour contribuer au respect des directives européennes (directive eau résiduaire urbaine de 1991 et directive cadre sur l'eau),
- Définir au préalable des priorités d'intervention dans le domaine de l'eau car tous les enjeux ne pourront être satisfaits malgré la multiplicité des demandes.

SYNTHESE THEMATIQUE « INVESTISSEMENTS LIES AUX SERVICES A LA POPULATION »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 21 mesures cofinancées par le FEDER qui mobilisent 11 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont permis globalement de financer la construction et la réhabilitation d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Elles ont également contribué à la réalisation d'autres équipements utilisés pour les services aux personnes : centre de formation professionnelle, hôpital, ...

Cette thématique recouvre 4 domaines :

- Le monde de l'éducation et de la formation professionnelle (collège, lycée, enseignement supérieur, recherche et formation professionnelle),
- L'intégration des NTIC dans la société réunionnaise,
- Les investissements dans le domaine sanitaire et le social,
- Le projet spécifique de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

2 Eléments de bilan

Le monde de l'éducation et de la formation professionnelle correspond à la partie la plus importante des actions menées sur le DOCUP 2000/2006 dans le domaine des infrastructures liées aux services à la population.

En 2003, il y avait 73 personnes scolarisées pour 100 actifs contre 43 en métropole.

Sur le seul secteur public, enseignement supérieur compris, (hors formation professionnelle), les effectifs sont passés de 207 000 à 224 000 en dix ans soit une progression de 8 %. Les projections à l'horizon 2015 font état d'une progression de l'ordre de 4 à 5 % pour le 1^{er} degré et de 9% dans le second degré.

S'agissant de l'enseignement secondaire, fin 2005, on compte 77 collèges et 44 lycées. La progression est spectaculaire puisque sur la seule période 2000/2005, ce sont 4 collèges et 5 lycées supplémentaires qui ont été construits auxquels viendront s'ajouter un nouveau lycée et deux nouveaux collèges livrables en 2007 soit un total de 3 800 places créées ou rénovées dans le secondaire. C'est aussi un effort important en matière de restructurations lourdes des établissements anciens et de mise aux normes des équipements pédagogiques dans les lycées (4 collèges réhabilités et 6 extensions, 14 lycées ayant au moins eu une première phase de travaux et 5 en étude préalable).

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, la période 2000/2006 aura permis une élévation significative du niveau de formation et de qualification avec l'ouverture de l'école d'ingénieur (ESIDAI) de plusieurs IUP (tourisme, informatique, Génie civil) ; mais aussi une adaptation remarquable de l'enseignement universitaire au milieu professionnel avec l'ouverture de plusieurs licences professionnelles (banque, assurance, finance / commerce électronique / activités techniques et commerciales / génie civil / management des organisations en économie sociale et solidaire).

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont passés de 14 153 à 15 495 entre la rentrée 2000-2001 et celle de 2003-2004 (non compris les effectifs non rattachés aux universités) soit une progression de près de 10 %. Et ce nombre s'est encore accru en 2004-2005 avec l'agrandissement de l'Université dans le Sud. (*Source : INSEE*)

En matière de recherche, les progrès accomplis sont également significatifs. Depuis 2000, des équipes de recherche reconnues au niveau national et international ont pu émerger sous forme d'Unités Mixtes de Recherche :

- L'UMR C2004 dédiée au peuplement des végétaux et bio agresseurs en milieu tropical (Université/CIRAD),
- L'UMR 8105 LACY (Université/ CNRS/ Météo France),
- L'UMR 7154 dédiée aux sciences de la terre (Université/ Institut de Physique du Globe de Paris).

Le nombre de doctorants est passé de 203 en 2000 à 310 en 2005. Dans le même temps en fin de programmation, émergent de nouvelles équipes de recherche à vocation médicale. Ce pôle nouveau en cours de constitution prend une ampleur particulière du fait notamment du Cyclotron, élément structurant qui va permettre à la Réunion de se positionner à l'international.

En matière de NTIC, les objectifs consistaient à :

- rapprocher l'administration du citoyen,
- améliorer les relations administration/collectivités,
- favoriser les relations entre les structures d'animation de proximité par la mise en réseau.

Globalement et malgré des difficultés liées notamment à leur caractère novateur, ces mesures ont enregistré des succès intéressants en matière de modernisation des services publics. Elles ont eu un impact important et positif en termes d'accès à internet au travers des *cybercases*.

En matière sanitaire et social,

Le développement des services d'accueil de jeunes enfants a permis la création du « Pôle enfance de la Possession » d'une capacité d'accueil régulier ou à temps partiel de 120 places.

Il s'agit ici d'une mesure qui joue un rôle de tout premier plan quant à l'accueil, à la protection et au développement, notamment cognitif, de jeunes enfants et qui permet simultanément de faciliter le travail des femmes.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions d'accueil dans les familles, au vu des besoins urgents à satisfaire et des difficultés de mise en œuvre de la mesure, le Département a repris directement en charge ce type de dossier depuis 2005.

En matière d'insertion des publics en difficulté, le bilan est positif pour la prise en charge de personnes handicapées.

La contribution du FEDER aura permis de réaliser 3 projets au profit de 173 enfants :

- le centre d'éducation motrice de Ste Suzanne,
- le centre d'action médico-social précoce de St Louis,
- l'institut médico-social de St Louis.

De même, le CAT⁷ de l'Anse (72 places nouvelles) a pu être financé, sachant que 2 projets complémentaires sont en cours d'instruction (CAT de Petite Ile notamment de 80 places).

⁷ Centre d'Aide par le Travail

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

En ce qui concerne les infrastructures sanitaires, les fonds structurels auront permis de créer ou de rénover 370 lits et de conforter 2 837 emplois dont 1 640 emplois féminins au travers notamment de la délocalisation sur l'Est de deux centres hospitaliers.

Globalement, ces aides ont donc bien fonctionné.

En effet, 11 mesures, soit plus de la moitié, sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions initiales, selon la grille d'analyse retenue. Ces mesures mobilisent 62 % des fonds consacrés aux investissements liés aux services à la personne.

Il s'agit essentiellement de :

- « Mise en réseau par les NTIC des structures d'animation de proximité »,
- « Développement des services d'accueil de jeunes enfants »,
- « Création et extension des structures pour handicapés »,
- Les mesures de « Construction, câblage des nouveaux collèges et lycées »,
- Les mesures de « Mise à niveau des collèges et des lycées »,
- « Construction et rénovation d'établissements sanitaires ».

Les mesures de cette thématique présentent des niveaux moyens de programmation (52 %) et de certification (53 %) inférieurs à la moyenne DOCUP (respectivement 88 % et 59 %). Cette caractéristique s'explique par la nature même des objectifs qui sont la réalisation de travaux d'une certaine envergure avec comme corollaire des décalages dans les plannings de réalisation.

Pour les 10 autres mesures :

- des questions de suivi (7 mesures, voir en 2-2),
 - des questions de contexte (2, voir en 2-1),
 - des questions d'adéquation aux procédures européennes (1, voir en 2-1)
- sont à constater selon la grille d'analyse retenue.

Le projet spécifique de « Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise » n'a pas encore connu de mise en œuvre matérielle alors qu'il devait mobiliser 8 % des dotations de cette thématique.

Quelques mesures de cette thématique devaient être portées par des associations (NTIC, Insertion, ...) et cela a rendu plus complexe leur réalisation.

2-1 Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces mesures est complexe mais les problèmes rencontrés n'ont pas pour autant empêché la réalisation des objectifs.

Ainsi, 1 mesure se heurte à des problèmes d'adaptation aux exigences des procédures européennes en raison de la fragilité des portages associatifs. Il s'agit de «Création et restructuration des CAT ». Mais, comme vu précédemment, des projets sont en cours.

Deux autres mesures ont subi un contexte défavorable notamment au niveau du pilotage de projet :

- « Centre de formation aux métiers de l'Automobile et du Transport »,
- « Reconfiguration des pôles sectoriels de l'AFPAR ».

Toutes les autres mesures ont été portées par un contexte favorable : croissance démographique, politique de rattrapage et efficacité des administrations pilotant les projets.

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

2-2 Suivi et réalisation

D'autres mesures ont eu un fonctionnement rendu difficile en raison de questions liées au suivi et à la réalisation des objectifs initiaux, selon la grille d'analyse retenue.

On notera qu'elles recouvrent des thèmes et des montants très différents. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- « Rapprocher l'administration du citoyen par les NTIC et Améliorer les relations administrations collectivités par leur mise en réseau »,
- « Mise aux normes des conditions d'accueil »,
- « Aide aux investissements insertion »,
- « Actions première urgence université »,
- « Cyclotron de La Réunion »,
- « Pôle de formation électricité/automatismes/maintenance industrielle (CIRFIM) »,
- « Maison de l'Emploi et de la Formation ».

En termes d'impact, on peut préciser que :

- malgré l'importance des réalisations physiques en termes d'équipements scolaires et le respect des objectifs initiaux du DOCUP, les écarts de niveau avec la France métropolitaine ne sont pas résorbés au niveau des performances du système éducatif. Ainsi, les évaluations d'entrée en 6^o de La Réunion accuse un décalage de - 10 points en français et de - 15 points en mathématiques, pour le brevet, - 13 et pour les BTS, - 5.6. De plus, le taux de scolarisation des jeunes de moins de 16 ans est inférieur à la moyenne nationale et régresse.
- **mais, des progrès majeurs ont été accomplis avec des taux de réussite aux examens en constante progression**, une réussite au baccalauréat général et technologique très proche des résultats nationaux, un succès remarquable des classes préparatoires, un accroissement de 3 % en moyenne par an des effectifs dans l'enseignement supérieur et globalement un allongement significatif de la durée des études.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- La dynamique de rattrapage en matière d'équipement public dans les domaines de l'éducation et de la santé,
- L'efficacité des administrations porteuses.

Ce qui explique les difficultés

- Les hausses des coûts des travaux,
- Les retards dans certaines étapes clés des plannings de réalisation,
- Les délais dans l'élaboration des cartes pédagogiques et dans les processus de concertation préalables au lancement des travaux,
- La difficulté des associations à assumer le portage d'opérations d'investissement
- Concernant les investissements en NTIC, la disparition du co-financement FRDE a suscité des incompréhensions

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Prudence sur les plannings prévisionnels annoncés,
- Comment s'assurer du niveau d'adaptation des équipements d'enseignement et de formation à l'évolution de la carte pédagogique et notamment à la place croissante que prendra l'enseignement technologique ?
- Pour les NTIC, quelle place pour des projets de grande ampleur, autour de l'environnement numérique de travail par exemple ?

SYNTHESE THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 41 mesures cofinancées par le FSE qui mobilisent 21 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont permis de dynamiser le secteur de la formation professionnelle à La Réunion dans une optique d'amélioration de la compétitivité locale en soutenant les démarches de pré-qualification, de qualification et d'adaptation des compétences.

2 Eléments de bilan

Globalement, les principaux dispositifs ayant contribué au développement des Ressources Humaines présente un fonctionnement satisfaisant. Près de la moitié des mesures (18) ont un niveau de réalisation satisfaisant. Il s'agit des principaux dispositifs mobilisant 89 % des montants consacrés à cette thématique.

Les mesures satisfaisantes correspondent :

- Soit aux champs traditionnels des programmes sectoriels de formation (« Métiers de l'image », « Secteurs BTP, Automobile, transport Maintenance », « Programmes sectoriels tertiaire », « Programmes sectoriels Animation / Sport », « Programme sectoriel BTP / Industrie ») ;
- Soit à des secteurs de la formation professionnelle couverts par des instituts de formation tels que « Ecole d'apprentissage maritime », « Maisons familiales rurales », « IRTS » ;
- Soit à des formations plus axées sur une vocation d'inclusion sociale mais très cadrée, « Développement des APP », « Programme d'action de préparation à la qualification des jeunes », « RSMA ». Les deux dernières mesures présentent des résultats et des perspectives très intéressants ;
- Soit à des dispositifs structurants de formation qualifiante (FPA, Apprentissage...) ;
- Soit à un soutien d'une démarche personnelle de formation, « Congé individuel de formation » (avec un problème de contrepartie en fin de période), « Bourse de troisième cycle », « Programme en faveur des emplois jeunes de l'Education Nationale et Collectivités territoriales ».
- Soit à des dispositifs de formation continue de type « Formation intra-entreprise artisanale », « Formation des conjoints d'artisan ». Pour ces deux dernières mesures, la possibilité d'élargir le public est soulevée.

Pour les 21 autres mesures, des difficultés dans la mise en œuvre (19, voir en 2-1) ou d'inadéquation aux exigences des procédures européennes sont à constater (2, voir en 2-2) sans que cela n'empêche la réalisation.

Par ailleurs, ces mesures présentent un indicateur moyen de programmation (104 %) bien supérieur à la moyenne du DOCUP (88 %) pour un niveau de certification (65 %) s'établissant également au dessus de celui du DOCUP (59 %).

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

2-1 Mise en œuvre

Seules 2 mesures présentent une difficulté dans leur mise en œuvre. Celle-ci s'explique par une inadéquation entre les exigences de la procédure européenne et la nature des projets. Il s'agit des mesures :

- « Centre de ressource – Egalité des chances » (fragilité de la structure porteuse),
- « Accompagnement qualitatif des dispositifs d'éducation et de formation » (temps d'ingénierie peu compatible avec les contraintes de consommation des crédits).

En outre, certaines mesures n'ont jamais démarré comme :

- « Accompagnement des projets individuels d'insertion par la formation à distance »,
- « Accompagnement des publics en difficulté »,
- « Formation des cadres culturels et des agents administratifs ».

Par ailleurs, les actions relevant des programmes sectoriels « pêche, agriculture, environnement » ont rencontré des difficultés de recrutement de stagiaires (faible attractivité de la pêche pour les jeunes) qui n'ont pas pour autant affecté sa mise en œuvre. Les objectifs ont été atteints et des besoins de qualification sont exprimés par les professionnels du secteur.

Il est également signalé que l'offre de formation est limitée dans plusieurs champs : artisanat, monde rural, formation supérieure de commerce, formation supérieure du travail social, ... cette caractéristique étant considérée comme une faiblesse.

2-2 Suivi et réalisation

Les mesures à observer de plus près présentent presque toutes (22) des spécificités en ce qui concerne le suivi et la réalisation des objectifs initiaux.

- On remarquera que pour certaines mesures les difficultés rencontrées sont liées à la durée de vie des dispositifs qu'elles devaient conforter (« Accompagnement du public sous contrats aidés », « Formations liées aux services Nouveaux emplois, Nouveaux métiers »).
- Pour d'autres, le public cible correspondant à une orientation très précise de politiques publiques: « Animation RESINTER pour la diffusion des TIC ». « Actions particulières ciblées en faveur des femmes »,
- Enfin, se trouve la catégorie qui comporte des objectifs trop imprécis ou dont on s'est éloigné (« Création de richesses et d'emploi dans les PME à partir de la recherche appliquée », « Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres », « Innovation, ingénierie pédagogique et qualité de formation », « Centre de ressources Politique de la Ville »).

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Un fort besoin en formation professionnelle tant pour la compétitivité des entreprises que pour l'inclusion sociale,
- Un fort niveau de cadrage ou de lisibilité pour les mesures importantes.

Préparation des programmes européens 2007-2013
Ile de La Réunion

Ce qui explique les difficultés

- Un public parfois très ciblé,
- Inadéquation entre des secteurs porteurs et motivation des jeunes (pêche),
- Un nombre restreint de prestataires pour certaines mesures.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Comment traduire de manière plus opérationnelle des volontés de formation répondant à l'axe stratégique d'égalité des chances ?
- Comment éviter que les logiques de structure prennent le pas sur les logiques économiques et pédagogiques ?
- Quelle place réaliste pour l'innovation pédagogique dans la programmation européenne ?

SYNTHESE THEMATIQUE « MOBILITE »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 5 mesures cofinancées par le FSE qui mobilisent 4 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont permis de conforter les politiques de mobilité de La Réunion qui prennent une place croissante dans l'action de l'Etat et des collectivités territoriales.

2 Eléments de bilan

Globalement, ces aides à la mobilité ont bien fonctionné.

Ainsi, sur les 5 mesures prévues initialement :

- 4 sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*,
- la mesure, « Valoriser les potentiels humains réunionnais et faciliter l'intégration des jeunes dans le tissu économique » n'a jamais fonctionné et a été retirée du DOCUP en 2005.

Le niveau moyen de programmation s'établit à 86 %, il est donc très légèrement inférieur à celui du DOCUP (88 %). A l'inverse, le niveau de certification est supérieur à celui du DOCUP (74 % contre 59 %).

Demandeur d'emploi à la recherche d'emploi

Pour les années 2000-2006, la mesure enregistre un résultat satisfaisant en termes de suivi et de mise en œuvre, même si un manque de structuration dans la filière « placement » est à noter.

De plus, il est signalé :

- la durée insuffisante de prise en charge du logement,
- le manque d'accompagnement au départ,
- la faible visibilité sur l'emploi avant, pendant et après le départ.

Demandeurs d'emploi en formation professionnelle (ANT)

Il existe trois grands dispositifs :

- La formation AFPA,
- Les autres organismes de formations,
- Les contrats en alternance.

L'ANT, principal opérateur, a organisé pour les candidats, des parcours individualisés de formation en fonction de leur projet professionnel.

Globalement, les résultats sont encourageants en terme d'évolution du niveau de qualification et d'amélioration de l'employabilité des candidats même si l'on ne dispose que peu d'information sur le placement en emploi.

Toutefois, le prolongement à trois mois de indemnité de recherche d'emploi (IRE) rendrait plus efficace cette aide.

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

Mobilité éducative

La hausse des plafonds de revenus des parents permettent désormais une prise en charge élargie des étudiants.

Il est signalé qu'il existait un problème de chevauchement et de lisibilité entre les aides du Département et celles de la Région en matière d'aide à la première installation pour le public étudiant : le public a donc tendance à déposer des dossiers dans les deux collectivités souvent inutilement.

En 2003-2004, le nombre de bénéficiaires des aides à la mobilité éducative a baissé du fait de l'existence d'aides plus intéressantes.

Puis, une hausse des demandes s'observe suite à l'élargissement des conditions d'éligibilité.

Ainsi, 2 770 étudiants ont été concernés par la mobilité éducative.

L'arrivée récente du *Passeport Mobilité*, dispositif d'Etat, rend nécessaire une remise à plat des aides à la mobilité.

Ces mesures ne présentent pas de problème majeur de mise en œuvre.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Une forte volonté publique Etat, Région, Département,
- Deux opérateurs spécialisés dans la mobilité.

Ce qui explique les difficultés

- La multiplicité des guichets et des aides,
- Accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emploi encore jugée faible.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Quelle complémentarité des aides à la mobilité pour leur optimisation ?
- Quelle coordination et quel instrument de mesure de l'efficacité ?
- Quelle adaptation à l'évolution des formations ?

SYNTHESE THEMATIQUE « INFRASTRUCTURES D'ECHANGES »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe 5 mesures cofinancées par le FEDER qui mobilisent 3 % des dotations du DOCUP 2000-2006.

Ces mesures ont permis, d'une part, de renforcer l'infrastructure portuaire par l'extension du Port Est et l'équipement des quais et d'autre part de favoriser l'amélioration ou l'extension des infrastructures aéroportuaires.

2 Eléments de bilan

Globalement ces mesures sont considérées comme satisfaisantes.

Les aides aux infrastructures d'échange ont mieux fonctionné pour le port que pour les aéroports.

Les 2 mesures visant l'amélioration des aéroports ont atteint partiellement leurs objectifs en raison du décalage temporel des programmes d'investissement lié au contexte.

Le taux moyen de programmation s'élève à 94 % soit au dessus du niveau du DOCUP (88 %) à l'inverse du taux moyen de certification qui s'établit à 20 % contre (59 %) pour l'ensemble du DOCUP. Ceci s'explique par le démarrage récent des travaux d'extension du Port Est.

2-1 Mise en œuvre

S'agissant de l'adaptation des infrastructures aéroportuaires, les principales contraintes constatées sont liées à l'évolution du trafic (attentats du 11/09/01, disparition de compagnies aériennes, stratégie des compagnies régionales et plus récemment effet «chikungunya»), au cadre réglementaire (processus d'autorisation d'emprunt, durée de concession) et à ses évolutions (future société aéroportuaire).

S'agissant des équipements portuaires, la non-réalisation à ce jour du projet de silo à céréales constitue un frein pour l'approvisionnement des filières aval.

2-2 Suivi et réalisation

L'objectif de Port Réunion étant de maintenir un niveau de prestations en rapport avec les besoins de l'île et avec le prix exigé (95% de son trafic est captif), les investissements réalisés permettent d'offrir et de maintenir un niveau de service particulièrement performant pour la zone Océan Indien tout en maîtrisant les coûts de passage portuaire.

La mesure « Sea-line de Gillot » n'a pas été mise en place en raison du caractère prématuré d'une telle infrastructure notamment du fait de l'absence de capacités de stockage nécessaires en bout de ligne. Il s'agit donc d'un choix et non d'un dysfonctionnement. De plus, cette mesure concernait à l'origine la phase d'études préalable et ne correspondait donc pas à une part importante des fonds.

Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de La Réunion

S'agissant de l'aéroport de Pierrefonds, les travaux en cours de l'allongement et de l'élargissement de la piste contribuent à sa mise aux normes pour l'accueil des moyens courriers. Ces investissements contribuent au développement d'une complémentarité et non d'une concurrence entre Gillot et Pierrefonds.

Il faut également noter que les retards dans la réalisation des travaux amènent à des dépassements des budgets initiaux prévus.

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Visibilité pluriannuelle en matière d'investissements portuaires,
- Croissance régulière du trafic portuaire.

Ce qui explique les difficultés

- En matière aéroportuaire : freins liés au manque de visibilité à court et moyen terme sur le trafic et le cadre réglementaire de gestion de l'aéroport Roland Garros,
- Mauvaise maîtrise de coûts sur les investissements aéroportuaires.

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Maintien de la compétitivité portuaire et aéroportuaire dans un contexte régional ?
- Complémentarité entre les plates-formes aéroportuaires ?
- Possibilité pour ces opérations de bénéficier de la nouvelle enveloppe « surcoûts » ?

SYNTHESE THEMATIQUE « INSERTION REGIONALE »

1 Constats généraux

Cette thématique regroupe :

- 19 mesures relevant du programme INTERREG III B et
- une mesure du DOCUP intitulée « coopération régionale et antennes ».

Le montant total du programme INTERREG avant indexation était de 5 881 400 euros dont 5 millions d'euros pour le FEDER (après indexation respectivement 5 986 814 dont 5 088 792 euros de FEDER).

Les actions financées au titre de ces deux programmes ont permis d'appréhender la coopération régionale, dans un cadre global et innovant au titre d'INTERREG. Il s'agit, en effet, du premier programme INTERREG mis en œuvre à La Réunion.

2 Eléments de bilan

Globalement, ces aides à l'insertion régionale ont fonctionné de manière différente selon les thématiques, étant entendu que l'analyse relève plus du niveau de l'action que de celui de la mesure compte tenu des montants réduits affectés à chaque mesure.

8 mesures du programme INTERREG, sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions initiales, selon la grille d'analyse retenue. Elles représentent près de 70 % de la maquette financière.

On peut citer à titre d'exemples :

- La mesure « création d'antennes de La Réunion à l'étranger » qui a permis la création d'une antenne à Madagascar. Cette dernière a accompli de nombreuses missions : accompagnement de PME dans le cadre de prospection de marchés (45 pour l'année 2004), aide à l'installation de filiales (7 entreprises) ou encore élaboration d'un répertoire des entreprises réunionnaises et malgaches ;
- Des mesures de formation et de mobilité dans la zone Océan Indien telles que « Expertise en matière de formation », « Formation professionnelle dans le secteur agricole et forestier OI », « Soutien aux chantiers de développement »... Cette dernière mesure a favorisé la mobilité de jeunes réunionnais, au travers d'un statut particulier de Volontaires du Progrès, pour la réalisation de projets notamment dans les domaines linguistique ou rural ;
- Les mesures relatives aux pôles d'excellences : « Consolidation d'un pôle développement rural durable », « pôle de développement régional en matière d'aquaculture ».

Pour les 12 autres mesures, se rencontrent des problématiques spécifiques :

- de mise en œuvre (5, voir en 2-1),
- de suivi (3, voir en 2-2) notamment des difficultés d'adaptation aux exigences communautaires.

Trois autres mesures n'ont pas démarré.

2-1 Mise en œuvre

S'agissant de la mise en œuvre du programme INTERREG, on constate un décalage temporel dû au lancement tardif de la programmation (fin 2003). Cependant, après 2 années complètes de mise en œuvre ce sont 85 projets qui ont été engagés soit un taux de programmation de 75 %.

Parmi les mesures méritant une analyse particulière, notons que «Préservation de l'environnement et de la ressource naturelle » s'est heurtée à un frein contextuel majeur. Il s'agit des possibilités de coopération avec des Etats voisins, souvent PMA⁸, dans des domaines (particulièrement les énergies renouvelables) pas nécessairement considérés comme prioritaires.

S'agissant de la mise en œuvre de la mesure 11-10 du DOCUP, « coopération régionale et antenne », relative à la coopération régionale, on peut relever le faible nombre de dossiers programmés. L'augmentation de la programmation au titre d'INTERREG a fait que, naturellement, cette mesure n'a plus été mise en œuvre.

2-2 Suivi et réalisation

D'autres mesures ont présenté des difficultés de suivi. Elles présentent généralement des réalisations qui ne correspondent pas strictement aux objectifs initiaux, soit du fait de l'absence de propositions des principaux intéressés (« coopération dans le domaine maritime », « soutien aux agents de développement »), soit compte tenu du choix de privilégier d'autres programmes (« coopération avec les régions ultrapériphériques »).

3 Enseignements

Ce qui explique les succès

- Un programme exclusivement dédié à la coopération régionale,
- Soutien à des projets bilatéraux conduits par des acteurs de terrain,
- Implication forte de l'autorité de gestion.

Ce qui explique les difficultés

- Participation des pays tiers difficilement mobilisable,
- Investissement en dehors des Etats européens non éligible,
- Absence ou peu de demandes de la part de certains intéressés, alors que des mesures sont conçues de manière à correspondre à des projets

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Adaptation à trouver avec un futur budget supérieur au montant actuel
- Articulation entre les instruments nationaux européens de coopération (FED⁹, FSP) et ceux dédiés aux RUP¹⁰ (futurs programmes de coopération territoriale).

⁸ Pays les moins avancés

⁹ Fond Européen de Développement

¹⁰ Région ultra-périphérique